

# Pour équilibrer le budget 2001, Prévost doit combler un trou de 467 430 \$ !

La presque totalité des surplus accumulés par la municipalité de Prévost ont été affectés au budget, qui prendra fin le 31 décembre 2000. Cela signifie qu'avant même d'amorcer la démarche de préparation du budget de l'an 2001, le nouveau Conseil municipal se retrouve avec un problème de taille : où trouver cette somme de 467 430 \$ nécessaire à l'équilibre budgétaire et maintenir le taux de taxation à 88¢ par 100 \$ d'évaluation ?

**- Jean Laurin -**

Voilà pourquoi la première orientation énoncée par le nouveau maire de Prévost vise une coupure de 10% sur l'ensemble des dépenses de fonctionnement compressibles de la ville.

« Cette mesure est nécessaire puisque le conseil municipal précédent a utilisé 467 430 \$ des surplus de la ville pour équilibrer son budget de 1999 lequel comportait une avalanche de travaux et de réalisations à saveur électorale entrepris dans les six derniers mois avant l'élection du 5 novembre dernier », a déclaré le maire Claude Charbonneau.

« Voilà pourquoi, a dit le maire, nous devons recourir à des solutions novatrices et à des mesures drastiques pour équilibrer le budget de fonctionnement, lors de l'élaboration du budget 2001. »

brer le budget de fonctionnement, lors de l'élaboration du budget 2001. »

## Gel des engagements

L'ensemble des engagements supérieurs à 1000 \$ sont gelés d'ici le 31 décembre 2000, a annoncé le maire, qui a ajouté : « L'administration municipale sera tenue d'obtenir mon approbation personnelle pour engager de nouvelles dépenses. »

## La dette de la ville a doublé en quatre ans

Entre 1996 et 1999, l'endettement (net à long terme) a atteint le seuil de 5578281 \$ ce qui représente une moyenne pondérée d'environ 1700 \$ pour un immeuble d'une valeur de 100000 \$.

Cette croissance de l'endettement aurait atteint 9657981 \$ si

le programme triennal d'immobilisation des années 2000-2001 et 2002 s'était poursuivi.

La deuxième orientation du maire vise à réduire d'une manière significative les immobilisations pour assurer un sain équilibre entre les besoins impératifs prioritaires exprimés par la population et la croissance rationnelle de Prévost.

## Les services offerts par la bibliothèque municipale seront améliorés

Dans le cadre de sa troisième orientation, le maire entend améliorer à très court terme et à peu de frais les services ainsi que les heures d'ouverture de la bibliothèque municipale de Prévost reconnue comme un objectif prioritaire dans le rapport de la Commission de la culture.

À moyen terme, le Conseil municipal élaborera un projet pour lequel Prévost bénéficierait d'octrois provenant du Ministère de la Culture et des Communications du Québec et du Programme d'infrastructures canadien qui englobe cette fois les projets à caractère culturel.

Cependant, le maire et le nouveau Conseil municipal ont pris l'engagement de consulter le milieu culturel et l'ensemble de la population afin de dégager un large consensus avant de mettre en œuvre tout projet d'amélioration à moyen terme de la bibliothèque municipale.

## Remettre en question tous les organismes supra-municipaux

La quatrième orientation du maire vise à analyser la mission, les structures et les coûts de fonctionnement de la MRC de la Rivière-du-Nord, la Régie intermunicipale de police de la Rivière-du-Nord, la Régie intermunicipale du Parc de la Rivière-du-Nord et la Corporation du Parc linéaire « Le P'tit Train du Nord ».

## La justice et la vérité

La cinquième orientation du maire consiste à défendre haut et fort les intérêts de l'ensemble de la population auprès de ces organismes. « Nous croyons fermement, a conclu le Maire Charbonneau, qu'il est impératif que nos politiques et nos actions soient empreintes de justice et de vérité. »

Expertise • Service • Conseil



**Me Paul Germain**  
notaire  
et conseiller  
juridique

861, de l'École  
Prévost Qc  
J0R 1T0

Tél. : 224-5080  
Télec. : 224-8511



## LE DÉMÉNAGEMENT

Vous habitez dans une vieille maison à Verdun. Vous rêviez d'un milieu de vie plus agréable pour votre famille jusqu'à ce qu'une occasion inespérée se présente : votre employeur vous mute de son usine de Verdun à son usine de Saint-Jérôme. Vous avez voyagé Verdun/Saint-Jérôme pendant deux ans et puis vous avez trouvé la maison de vos rêves à Prévost.

Vous avez vendu votre vieille maison à Verdun et c'est là que vous avez commencé à payer :

- La pénalité afférente au paiement anticipé de votre hypothèque à Verdun;
- Un nouveau certificat de localisation;
- La commission de l'agent immobilier ;
- Les honoraires et les autres frais du notaire relatifs à la quittance de votre prêt hypothécaire pour votre propriété à Verdun;
- Les honoraires du notaire pour votre nouveau prêt hypothécaire et votre contrat d'achat à Prévost;
- Les droits de mutation (taxe de bienvenue);
- Les frais de déménagement, etc.

Le tout vous a coûté environ 10 000 \$, 15 000 \$ ? Vous n'avez pas compté.

La bonne nouvelle est que ces frais peuvent être déductibles de votre revenu. Les lois fiscales prévoient que lorsqu'une personne change de lieu de résidence au Canada parce qu'elle est ou sera employée dans un nouveau lieu de travail ou parce qu'elle exploitera une entreprise dans un nouveau lieu de travail (travailleur autonome), elle peut déduire ces frais dans la mesure où sa nouvelle résidence lui permet de se rapprocher d'au moins 40 km de son nouveau lieu de travail. C'est le cas ici.

Il n'est pas nécessaire qu'il s'agisse d'une mutation imposée par l'employeur en autant que la mutation soit dans un autre établissement de l'employeur. Il peut aussi s'agir d'un nouvel emploi. L'important, c'est que le déménagement ait lieu en raison du changement de lieu de travail et ce, même s'il n'est pas immédiat.

Vous avez déménagé, il y a cinq ans. Vous pensez que vous êtes admissible mais vous avez omis de réclamer ces déductions, il est possible de le faire rétroactivement jusqu'à 1985 et ce, en vertu du programme d'Équité " de nos gouvernements.

Il ne vous reste plus qu'à communiquer avec votre comptable pour vérifier si vous êtes admissible et ne pas oublier que votre notaire peut vous donner de précieux conseils.

*Paul Germain*

## Les réserves de sel de la ville auraient contaminé certains puits des rues Sigouin et Giroux

**- Gilles Pilon -**

Impossible de les manquer! Les deux gros tas de sable et de sel qui trônent en bordure de la route 117 dans le secteur sud de la ville de Prévost nous en mettent plein la vue lorsqu'on arrive à Prévost.

Ces montagnes d'abrasifs, constituées à chaque année de main d'homme, permettent de déglacer les routes l'hiver et de sauver des vies humaines.

Mais, elles sont aussi porteuses de grands inconvénients puisque, selon Environnement Canada, les sels de voirie sont toxiques pour l'environnement.

Selon une étude rendue publique en août dernier, « les sels de voirie pénètrent dans l'environnement et constituent un risque pour les plantes, les animaux, les oiseaux, les poissons, les eaux souterraines et les écosystèmes des lacs et des rivières. »

Le Ministère de l'environnement du Québec estime que les deux montagnes de sel, appartenant à la ville de Prévost et à un entrepreneur en déneigement, seraient la source de la pollution par le sel des puits de certains résidents de la rue Sigouin et de la rue Giroux situées à proximité.



Les deux tas de sable et de sel situés en bordure de la route 117, auraient contaminé par le sel certains puits de la rue Sigouin et de la rue Giroux. La ville entend déménager sa réserve de sel dès l'an prochain. - Photo Jean Laurin

Pour pallier au problème, la ville de Prévost a consenti à creuser un nouveau puits artésien auquel deux résidents du secteur se sont déjà raccordés.

L'an prochain, les tas de sable seront déménagés dans un site où ils risqueront moins de polluer la nappe phréatique et où ils seront moins visibles. Par ailleurs, la

ville devra installer une membrane sous les montagnes de sel et de sable pour limiter contamination.

L'ancienne administration municipale avait adopté un règlement d'emprunt pour acheter et installer une toile géotextile, mais n'avait pas donné suite au projet